

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Round with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header: taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	12X	16X	20X	24X	28X	32X

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 33. — Fin des princes qui attentent à la papauté, 33. — Quatrième commandement de Dieu, 36. — La peine de mort, 43. — La Léproserie de Bivasaki au Japon, 43. — Ordinations, 47. — Nominations ecclésiastiques, 48. — Nécrologie, 48. — Memento hebdomadaire, 48. — Calendrier, 48.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

DIVIN CŒUR DE JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que dans le cœur des chrétiens se développe de plus en plus l'ardeur du zèle apostolique.

Résolution apostolique: Tâchons de faire du bien à ceux qui nous entourent, discrètement, mais courageusement.

Fin des princes qui attentent à la papauté

Joseph De Maistre a formulé l'une des lois les plus constantes de l'histoire lorsqu'il a dit: "Tout prince qui emploie ses

forçés à la propagation du christianisme légitime, en sera infailliblement récompensé par de grands succès, par un long règne, par une immense réputation. Il n'y a point, et il n'y aura jamais, il ne peut y avoir d'exception sur ce point. Constantin, Théodose, Alfred, Charlemagne, saint Louis, Emmanuel de Portugal, Louis XIV, etc., tous les grands protecteurs ou propagateurs du christianisme légitime, marquent dans l'histoire par tous les caractères que je viens d'indiquer.

“ Par la raison contraire, tout prince qui, né dans la lumière, la méprisera ou s'efforcera de l'éteindre et qui surtout osera porter la main sur le Souverain Pontife, ou l'affliger sans mesure, peut compter sur un châtime^{nt} TEMPOREL ET VISIBLE. Règne court, désastres humiliants, mort violente ou honteuse, et mémoire flétrie après sa mort, c'est le sort qui l'attend, en plus ou en moins. ”

Cet oracle vient de se vérifier de nouveau. Lorsque Victor-Emmanuel eut commencé la triste campagne qui devait le conduire à Rome, son fils Humbert s'empessa d'aller à Naples et à Palerme pour y partager la triste popularité de Garibaldi. En 1866, il combattit à Custozza sous les ordres de Cialdini. Après le 20 septembre 1870, Victor-Emmanuel, qui n'osait aller à Rome, retenu par une pensée que l'on qualifia de superstitieuse, mais qui était le pressentiment des justices divines qu'il avait appelées sur sa tête, y envoya son fils organiser la Cour et l'armée. Enfin, en 1878, Humbert accepta le fatal héritage que lui léguait l'usurpateur et s'assit au Quirinal sur le trône qui appartenait aux Souverains Pontifes.

Comme le prédisait De Maistre, en 1820, ou plutôt comme le prédit l'histoire, depuis l'origine du christianisme, à tous les princes qui “ portent la main sur le Souverain Pontife, ou qui l'affligent sans mesure, ” le roi Humbert a eu un règne court, mourant à 56 ans; au cours de ce règne, il a été affligé du désastre d'Adoua; il a fini par une mort violente, et enfin peut-être laissera-t-il dans l'histoire la mémoire d'un prince qui, par sa faute et celle de son père, a mis fin à une dynastie dont saint François de Sales a pu dire : “ Les vertus de cette maison, autant que sa valeur incomparable et ses talents militaires, furent admirés de toute l'Europe. ”

La reine avait le pressentiment de ce qui devait arriver. En 1893, le *Journal de Nice* publia une correspondance de Rome-

où il était dit : " La reine est victime d'insurmontables terreurs. Non seulement elle est convaincue que la monarchie de Savoie sera emportée à bref délai par la Révolution, mais elle est hantée de la pensée que la famille royale sera mise à mort par le peuple.

" Je finirai comme Marie-Antoinette ! ne cesse-t-elle de répéter. Nous n'échapperons pas au châtement de la prise de Rome ! "

Et encore : " C'est de la brèche de la *Porta pia* que nous viennent tous les malheurs ! "

Paraphrasant, en quelque sorte, la parole de De Maistre, Crétineau-Joly, dans son livre *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, dit : " Presque dans chaque siècle, on vit des rois se porter envers le Siège Apostolique à des excès qu'ils expièrent par une fin misérable.

Anastase, empereur d'Orient, est le premier qu'une excommunication vint frapper dans l'éclat de sa puissance. La foudre du ciel l'atteint après les foudres de l'Eglise.

Le pape saint Martin est persécuté, exilé, torturé par l'empereur Constant. Constant meurt assassiné.

Justinien II s'est déclaré l'ennemi personnel du pape Sergius, qui n'applaudit ni à ses vices, ni à ses crimes. Justinien et son fils Tibère sont mis à mort par leurs proscrits.

Ouvrez l'histoire à la page que vous désignerez ; parcourez le règne d'un adversaire de l'Eglise, d'un usurpateur de son patrimoine, et, que ce soit l'empereur d'Allemagne Henri IV, ou l'empereur Frédéric II, vous assisterez inévitablement à un de ces lamentables spectacles qui épouvantent l'imagination. C'est le prince anathématisé et contempteur de Dieu qui, dans une monstrueuse série de forfaits, poursuit en même temps une guerre parricide contre ses fils rebelles et contre le Saint-Siège. Ce sont à chaque ligne des morts terribles, des complots sans fin, des luttes impies, des haines à provoquer la rage et des vengeances qui, en plein christianisme, font rêver aux plus déplorable Atrides. D'attentat en attentat, d'usurpation en usurpation, cette grande race des Hohenstauffen voit la tête de Conradin, son jeune et dernier rejeton, rouler sur l'échafaud de Naples.

Quand la Providence n'a puni qu'indirectement le coupable, comme Louis de Bavière ou Philippe IV de France, elle leur inflige des filles qui, reines à Paris ou à Londres, portent la ruine dans l'Etat et l'infamie sur le trône.

Cette malédiction qu'on voit à travers les âges, n'épargne ni les victorieux, ni les repentants. Ils ont touché les Christs du Seigneur ! Dieu qui sait à son gré hâter les dénouements, précipite l'expiation, comme s'il ne voulait pas laisser aux peuples la plus légère incertitude sur ses vengeances.

Napoléon a condamné sa gloire à une spoliation : Napoléon expire sur un rocher anglais.

Murat envahit le patrimoine de saint Pierre, en appelant l'Italie à l'indépendance : à peine trois mois sont-ils écoulés, que Murat tombe fusillé au Pizzo par des Italiens.

Et de nos jours, n'avons-nous pas vu la mort entrer dans la maison de Savoie à quatre reprises différentes et frapper coup sur coup, la mère, l'épouse, le frère et l'enfant du roi Victor-Emmanuel, comme un sinistre avertissement qui n'a pas été compris ?

C'est en 1861 que Crétineau-Joly faisait ce relevé des justices providentielles sur les rois persécuteurs de la Papauté. Il pourrait aujourd'hui ajouter une page à celles qu'on vient de lire. Le sort de Victor-Emmanuel, celui de Napoléon III et celui d'Humbert ne sont point pour donner la pensée que Dieu a changé aujourd'hui sa manière de faire aux siècles passés.

Quatrième commandement de Dieu

Tous les devoirs des parents envers leurs enfants peuvent se résumer en un seul mot : l'amour. Ce mot, Dieu ne l'a inscrit ni dans le Décalogue ni dans l'Écriture. C'est que la nature toute seule commande assez impérieusement aux pères et mères d'aimer leurs enfants.

L'amour véritable ne se borne pas aux sentiments du cœur ; il se manifeste par des œuvres. La marque à laquelle on reconnaît qu'on aime le prochain, c'est l'aumône corporelle et l'aumône spirituelle. Eh bien ! il n'y a pas d'autre marque pour reconnaître si les parents aiment réellement leurs enfants. Les enfants sont, pendant une partie de leur vie, dans une extrême indigence corporelle et spirituelle. Les parents sont donc obligés de subvenir à la fois aux besoins de leurs corps et à ceux de leur âme. Ce sont là leurs deux principaux devoirs.

Pour son corps, l'enfant a tout d'abord besoin de nourriture, de vêtement, de logement, de protection. Impossible à lui de se

procurer aucune de ces choses. Le *premier* devoir des parents est donc de veiller sur la vie qu'ils lui ont transmise, de l'entretenir et de la développer. Il leur appartient d'écarter tout ce qui peut compromettre la santé de l'enfant et de lui fournir toutes les choses nécessaires à l'existence.

Deux questions se posent ici : — Comment faut-il remplir ce devoir ? Combien de temps oblige-t-il ? — A la première question, la raison et l'expérience répondent qu'il faut tenir un juste milieu entre le trop et le trop peu. Refuser à ses enfants les choses dont ils ont besoin serait un acte de cruauté. Mais, d'un autre côté, flatter tous leurs caprices et tous leurs appétits, ce serait en faire des hommes de plaisir, sans énergie et sans vigueur. Pour être un homme de devoir, il importe d'avoir un corps robuste, capable de supporter le froid et le chaud, la faim et la soif, le travail et la fatigue. Si l'on veut assurer ces avantages à un enfant, il convient de l'habituer de bonne heure à une nourriture frugale, à la privation et au travail. — A la seconde question, il est impossible de répondre d'une manière uniforme pour tous les enfants. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'en général l'éducation physique réclame beaucoup de temps. Quelques semaines, quelques jours après leur naissance, les animaux peuvent se suffire à eux-mêmes. L'homme, au contraire, demeure des années et des années sans pouvoir se passer du secours de ses parents. Les pères et mères sont donc tenus de pourvoir à la vie corporelle de leurs enfants, jusqu'à ce que ceux-ci puissent y pourvoir par eux-mêmes.

Pour les en rendre capables, les parents ont une *seconde* obligation à remplir : ils doivent apprendre ou faire apprendre à leurs enfants une profession honnête et leur donner tout ce qu'il faut pour cela. Ce n'est pas à eux, sans doute, de choisir cette profession ; mais c'est à eux d'exiger que les enfants en choisissent une, et de diriger leur choix. A cet effet, ils administreront sagement leur fortune, loin de la gaspiller dans le luxe ou le plaisir ; et suivant le cas, ils feront étudier leurs enfants ou les mettront en apprentissage.

Nous arrivons aux devoirs d'ordre spirituel. Ces devoirs sont les plus importants et les plus nécessaires. Autant l'âme est plus précieuse que le corps, l'innocence que la santé, le ciel que la terre : autant les soins spirituels l'emportent sur les soins corporels. Tout enfant qui vient au monde méritera soit un bonheur

éternel, soit un malheur sans fin. S'il doit se damner, mieux vaudrait pour lui, comme pour Judas, n'être jamais né. Si, au contraire, il doit se sauver, il bénira à jamais ses parents de l'avoir appelé à l'existence. Or, son salut dépend de la manière dont il subira l'épreuve de la vie; mais sa victoire ou sa défaite dépendront en grande partie, des soins spirituels que ses parents lui auront donnés. Si donc ceux-ci aiment véritablement leur enfant, leur principale préoccupation sera de le mettre à même de gagner le ciel.

Expliquons avec quelques détails ce qu'ils ont à faire pour cela.

Avant tout, ils auront soin de *faire baptiser* leur enfant le plus tôt possible.

Le Baptême a déposé dans l'âme de l'enfant, la grâce sanctifiante et les vertus surnaturelles. C'est aux parents surtout à cultiver ces vertus pour les développer. De là, pour eux, plusieurs devoirs importants.

D'abord, celui de *l'instruction religieuse*. Quand ils verront briller dans leur enfant les premières lueurs de la raison, ils commenceront à lui apprendre les principales vérités révélées et les principaux commandements de Dieu. Suivant les progrès de l'âge, ils continueront et compléteront cet enseignement. L'Écriture rappelle plus d'une fois cette obligation aux parents. *Si vous avez des enfants* leur dit-elle, *instruisez-les bien et accoutumez-les au joug dès leur enfance*. (Eccli. VII, 26.) Que les parents ne disent donc pas : "Le prêtre est là pour donner à nos enfants l'instruction religieuse; c'est son affaire et non la nôtre."—Sans doute, ils doivent envoyer aussi tôt que possible leurs enfants au catéchisme. Mais si le prêtre peut les aider à instruire leurs enfants, en aucun cas il ne peut les remplacer. Le premier des prêtres pour l'enfant, c'est le père de famille; le premier banc de catéchisme, c'est le genou maternel. Malheur à celui qui n'a pas appris de ses parents à connaître Dieu! Quand la parole du prêtre tombera dans son âme, elle n'y trouvera généralement pas d'écho.

Que les parents ne disent pas non plus : *Nous savons mal notre religion; comment l'enseignerions-nous à nos enfants?*—Loin de les excuser, leur ignorance les condamnerait. Tout chrétien qui ne connaît pas les principales vérités de la foi est par là même en état de péché mortel. Mais les pères et mères qui les ignorent sont doublement coupables : ils le sont comme chré-

tiens et comme parents. Aussi, l'Eglise défend-elle d'admettre au sacrement de mariage les personnes qui n'ont pas une connaissance suffisante des vérités de la foi. (*Rit. rom., tit. VII.*)

En même temps qu'ils éclairent l'intelligence de l'enfant par l'instruction, les parents doivent former sa volonté par l'éducation. Apprendre à un enfant quels sont ses devoirs ici-bas, c'est bien; mais c'est insuffisant. Pour les remplir, en effet, il ne suffit pas de les connaître; on a besoin de force morale, c'est-à-dire de vertu. Or, l'instruction n'en donne pas. Un homme a beau être savant: sans vertu, il ne fera rien de bon. Il ressemble à un beau navire, pourvu de puissantes machines, et merveilleusement équipé; mais à qui, en pleine mer, le charbon et la vapeur viennent à manquer: et voilà que le beau navire n'est plus qu'une épave voguant au gré des vents et des flots.

Ce que l'instruction ne peut pas donner, l'éducation le donne. Sans doute, la vertu vient de Dieu avant tout. Mais elle vient aussi de l'homme qui l'acquiert par ses libres efforts. Or, l'éducation consiste précisément à provoquer les efforts de l'enfant, pour lui faire prendre de bonnes habitudes. Les parents, qui comprennent leur mission d'éducateurs, lui inculquent sans cesse la haine du mal et l'amour du bien. Sous une forme ou sous une autre, ils lui rappellent constamment le mot de Blanche de Castille à saint Louis: "Mon enfant, je vous aime beaucoup; mais j'aimerais mieux vous voir mourir à mes pieds que de vous voir commettre un seul péché mortel." Ils l'accoutument insensiblement à mépriser le plaisir et à s'attacher au devoir coûte que coûte.

Malgré tout cela, bien des fautes échapperont à l'enfant. Ces fautes créent pour les parents un nouveau devoir, celui de la correction. *Celui qui aime son fils, dit l'Ecriture, ne lui ménage pas la correction. . . C'est haïr son enfant, que de lui épargner les verges.* (Eccli. Prov. XIII.)

Par verges, il ne faut pas entendre seulement les châtimens corporels, mais tous les actes capables de détourner un enfant du mal: tels que les avis, les réprimandes, les menaces et les punitions d'ordre moral.

Sur la manière de pratiquer la correction, la Bible renferme trois conseils principaux. Elle veut que les parents la fassent de bonne heure avec douceur et avec fermeté (Eccli. xxx, 12; Eph. vi, 4).

Les motifs de ces recommandations se devinent facilement. — S'il faut commencer la correction *le plus tôt possible*, c'est parce qu'il est plus facile de redresser la volonté de l'enfant, quand ses vices n'ont pas encore eu le temps de grandir. — S'il faut corriger *avec douceur*, c'est pour que l'enfant se sente aimé, même dans le châtement. Lorsque des parents punissent avec colère, ils ont l'air de se venger et non de corriger. Les enfants le remarquent bien : et à cause de cela, la correction ne produit aucun bon résultat. — Enfin, si les parents doivent se montrer *fermes* en corrigeant, c'est pour assurer le triomphe de leur autorité. Qu'ils punissent avec discrétion, et proportionnellement toujours le châtement à la faute ; mais quand ils ont promulgué une punition, qu'ils ne reviennent sur leur décision. Il ne faut pas que les enfants espèrent fléchir leurs parents par leurs larmes ou par leurs prières.

La correction suppose nécessairement la *vigilance*. Car, pour réprimer les enfants, il faut les connaître. Or, comment les connaître sans une vigilance continuelle ?

Ce n'est pas seulement sur la conduite de leurs enfants que les pères et mères doivent exercer leur vigilance, mais encore sur tous les dangers qui menacent leur âme. L'Eglise du Christ qui est mère, elle aussi, a établi l'*Inquisition* et l'*Index* pour protéger ses enfants contre les funestes doctrines. Les parents doivent imiter cette tendre sollicitude de l'Eglise, et établir dans leur maison une *inquisition* et un *index*. A ce prix seulement, ils prémuniront l'âme de leurs enfants contre les scandales venant des personnes, des livres ou des choses.

La vigilance des parents doit s'exercer surtout dans le choix des maîtres à qui ils confient leurs enfants, pour l'étude des sciences humaines. Règle générale, ils ne doivent les confier qu'à des maîtres chrétiens et irréprochables dans leur conduite. Si, dans une école, il y avait danger prochain de perdre la foi et les mœurs, il leur faudrait tout souffrir, même la mort plutôt que d'y envoyer leurs enfants. S'ils sont obligés de les envoyer dans une école *neutre* où les maîtres ne parlent ni pour ni contre la religion, ils doivent suppléer à ce silence, c'est-à-dire : donner et faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des classes.

Les parents doivent encore à leurs enfants le bon *exemple*.

C'est à tous les chrétiens que Jésus-Christ commande d'édifier

le prochain, et c'est à tous aussi qu'il défend le scandale. Mais ce commandement et cette défense ont, pour les parents, une gravité exceptionnelle. C'est que l'enfance, plus que tout autre âge, est portée à imiter : c'est que, d'un autre côté, le père et la mère sont des modèles que l'enfant a constamment sous les yeux. Aussi, les parents scandaleux sont bien coupables. Vous connaissez l'anathème lancé par le Sauveur contre ceux qui scandalisent les enfants ; *Pour celui, dit Jésus, qui scandalise ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît une meule de moulin à son cou et qu'on le précipitât dans le fond de la mer.* (Matth. XVIII, 6). Si Jésus maudit ainsi tous les scandaleux en général, quelle malédiction prononcera-t-il donc quand le scandale viendra des parents ?

Pour y échapper, ceux-ci essaieront peut-être de mettre une différence entre leurs paroles et leur conduite. Vains efforts ! Inutile comédie ! les bonnes leçons des parents coupables ne vont pas au cœur, parce qu'elles ne viennent pas du cœur. Les enfants négligent les bons conseils pour suivre les mauvais exemples.

Un dernier devoir des parents à l'égard de leurs enfants est celui de la *prière*. Quand un laboureur a jeté la semence dans son sillon, il souhaite que Dieu fasse luire son soleil et tomber sa rosée. De même, quand les parents ont jeté dans l'âme de leurs enfants les germes d'une bonne éducation, ils doivent demander à Dieu de les féconder. Qu'ils le fassent avec confiance ! Dieu écoute tout particulièrement la prière des parents. L'histoire de l'Eglise ne nous apprend-t-elle pas que la conversion de saint Augustin est due aux prières de sainte Monique ?

Les devoirs des parents étant exposés, quelques mots nous suffiront pour définir ceux des autres supérieurs. D'une manière générale, ce sont les mêmes. Seulement, ils s'étendent ou se restreignent, suivant que les supérieurs participent plus ou moins à l'autorité dont les pères sont investis.

Les *pasteurs* sont les pères des âmes. Ce sont eux qui leur ont donné la vie divine. Ils doivent instruire les fidèles, leur administrer les sacrements, prier pour eux, les édifier, en un mot se consacrer à leur salut avec un dévouement qui ne recule pas devant le sacrifice de la vie. *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Les *supérieurs civils* doivent être aussi, dans une certaine mesure, des pères pour leurs inférieurs. Aux rois qui avaient fait le bonheur de leurs sujets, l'histoire a plus d'une

fois décerné le titre de *pères du peuple*. Tous ceux qui, dans une nation, détiennent le pouvoir, doivent s'efforcer de mériter ce titre. S'ils ont reçu de Dieu quelque autorité, c'est uniquement pour le bien public. Dans les sociétés démocratiques, où tous les citoyens participent au gouvernement du pays, c'est un devoir pour chacun de bien employer sa part d'autorité. N'eût-on que le droit de voter pour l'élection des législateurs ou des magistrats, c'est un pouvoir dont on rendra compte à Dieu. Ne pas voter, voter inconsidérément, voter pour de mauvais candidats : ce sont autant d'abus de pouvoir. Beaucoup s'en excusent facilement. "Ce n'est pas ma voix, disent-ils, qui peut changer le résultat du vote." Dieu n'admettra point cette excuse : le mauvais exemple des autres n'a jamais autorisé une mauvaise action.

Les *instituteurs* devront acquérir et soigneusement entretenir les sciences qui font l'objet de leur enseignement, étudier les méthodes et les programmes, faire leur classe enfin avec zèle, douceur et fermeté. Toutefois, ces devoirs professionnels ne sont que la moindre partie de leur tâche. Par là même qu'ils remplacent les parents, ils doivent les remplacer parfaitement et dans toute l'étendue de leur rôle. Avec l'instruction, ils donneront donc encore aux enfants l'éducation. Mais, direz-vous, on ne leur demande pas cela ; on ne veut d'eux que l'instruction. Cette objection ne tient pas debout devant un homme qui raisonne. D'une part, en effet, l'enfant a constamment besoin de vigilance, de correction, de bon exemple. D'autre part, tout professeur ou instituteur, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, contribue par ses paroles et sa conduite à la formation morale et religieuse de ses élèves. Un enseignement *neutre* est encore possible ; mais un instituteur neutre est aussi difficile à concevoir qu'un cercle carré.

Les *maîtres* sont aussi, dans une certaine mesure, les pères de leurs serviteurs et de leurs ouvriers. Un maître ou un patron chrétien ne croira donc pas avoir fait tout son devoir quand il aura payé le travail de ceux qui le servent. Mais il veillera paternellement sur la santé de leur âme et sur celle de leur corps.

Outre les supérieurs que nous venons d'énumérer, il y a plusieurs personnes dont la profession est d'exercer envers ceux qui en ont besoin, quelques-uns des devoirs de la paternité. Tels sont : les médecins qui doivent à leurs malades les soins corporels ; les juges, qui doivent aux coupables la correction, et aux

innocents la justice; les gardes qui doivent aux citoyens la vigilance, etc. Un mot suffira pour rappeler à chacun de ces hommes de quelle manière il doit s'acquitter de sa charge. Qu'il le fasse en bon père de famille!

Tels sont les devoirs des parents et des supérieurs.

(A suivre)

La peine de mort

Dans tous les pays où la franc-maçonnerie a fait abolir la peine de mort, le nombre des assassins s'est multiplié.

La Léproserie de Biwasaki au Japon

Il y a quelques mois nous avons publié, une lettre écrite par une Sœur Franciscaine Missionnaire de Marie, la Mère Marie Béata, native de Québec et élevée à Charlesbourg, aujourd'hui enfermée avec quelques compagnes dans une léproserie du Japon.

Cette lettre racontait bien simplement les affreuses misères des lépreux et la vie qu'ont à mener les religieuses qui en prennent soin. Reproduite par d'autres revues et des journaux, elle intéressa et toucha bien des cœurs. Il en est résulté, nous assure-t-on, de généreuses aumônes envoyées, le plus souvent sous le couvert de l'anonyme, au couvent des Sœurs Franciscaines de Québec, aumônes qui ont été transmises à leur destination et reçues avec une reconnaissance sans bornes. Que le Dieu des affligés récompense au centuple les âmes miséricordieuses qui ont pris en pitié ces êtres humains, les plus à plaindre de tous, condamnés dès leur naissance et sans leur faute personnelle, à se voir littéralement tomber en pourriture, morceaux par morceaux, jusqu'à ce que la mort, qui se fait quelquefois attendre, vienne mettre fin à une existence faite de souffrances et d'horreurs.

On nous communique une nouvelle lettre de la Mère Marie Béata, et nous la publions, comme la précédente, telle quelle. Puisse-t-elle, comme son aînée, intéresser et toucher les âmes généreuses!

En tout cas on ne la lira pas sans éprouver un bon sentiment: rien n'est plus sain pour l'âme que le spectacle des grandes misères humaines et des admirables dévouements qu'elles suscitent.

*Maison des Martyrs Japonais de la Visitation, Birasaki,
(Japon), 16 juillet, 1900.*

A la Révérende Mère Charité de Jésus,
Supérieure des Sœurs Franciscaines, Québec.

Ma Révérende et bien chère Mère,

Je commence par vous dire le merci le plus reconnaissant pour le dernier envoi d'argent que vous nous avez fait. Mon cœur de Canadienne déborde de joie, j'éprouve une fierté bien légitime à entendre nos bonnes Mères françaises s'extasier devant la charité de mon cher pays.

Chacun parle de ce qu'il aime, je vais vous donner encore des nouvelles de nos lépreux. Hélas ! c'est toujours le même thème, avec peu ou point de variantes : la misère, la misère extrême, la misère indescriptible. Notre pauvre maison est entourée et assiégée de malades de cette épouvantable maladie : nous l'appelons en riant la préfecture des lépreux, comme elle est le centre de tout un village où il n'y a guère que ces malheureux. Encore si nous pouvions les accueillir ou les assister tous ! . . .

Figurez-vous qu'au reçu des offrandes que vous nous avez obtenues, notre Mère Supérieure avait fait de beaux plans. Elle s'était dit, ne se doutant pas qu'elle rêvait un peu à la façon de Perrette : je vais, avec cet argent, prendre cinq nouveaux malades. Il m'en restera encore assez pour faire arranger une petite chambre pour les moribonds. Qui sait même si je ne pourrai pas acheter une petite table pour faire manger nos gens ? . . . Jusqu'ici ils mangent par terre ou sur de vieilles caisses de bougies. Tout cela était bien beau sur le papier, ou plutôt dans sa tête, mais gare au saut de Perrette ! A peine avait-elle commencé à réaliser ses plans que voilà que se font sentir ici, les effets de la guerre de Chine, notre incommode et cruelle voisine. Les choses les plus nécessaires à la vie sont augmentées de prix : le riz de 20 sous par mesure, le resté à proportion. Inutile de songer à prendre de nouvelles bouches lorsque nous ne savons pas si nous pourrions garder celles que nous avons déjà. Et dire qu'il y a tant de gens, de par le monde, qui ne savent que faire de leur argent, qui le laissent exposé à la rouille et aux vers, ou qui le dépensent en criminelles folies ! . .

Un autre malheur vient de fondre sur nous : les inondations. Notre maison est bâtie sur un terrain rapporté, dans un pays très-bas ; or le terrain miné par l'eau, a fait une dégringolade, et nous voilà comme suspendues en l'air, avec nos malades, au-dessus d'un lac artificiel, mais un lac tout de même, sans trop savoir si les quatre pieux qui nous soutiennent ne vont pas céder et nous laisser choir dans cette eau assez profonde et pas trop propre. Il faut maintenant, (car inutile de songer à rebâtir) procéder à un raccommodage qui va faire un gros trou dans le budget de Mère Supérieure. Ah ! les bonnes maisons du Canada, solides, saines et chaudes, hiver comme été, bâties sur un terrain bien sec, que je voudrais donc en voir une transportée ici toute ronde !..

Ces inondations sont désastreuses de toutes manières. Elles ont emporté nos légumes et tout ce que nous avions planté dans notre jardin. Nous ne voyons que de l'eau tout autour de nous ; avant de venir ici nous aurions dû prendre des leçons de natation. Nous sommes déjà dans l'eau, et le ciel en verse encore, en même temps qu'un vent violent nous secoue sans relâche. La nuit dernière je suis subitement éveillée par une raffale, et je me sens inondée par une douche en règle. Quand je puis me rendre compte du phénomène, je constate qu'une partie du toit a été emportée juste au-dessus de mon lit, et que je dormais tout en prenant un bain d'orage.

Mais voici bien un autre inconvénient de ces inondations. Je vous ai déjà dit, je crois, bien chère Mère, que pour aller voir une partie de nos lépreux, ceux que nous ne pouvons recueillir chez nous et qui vivent dans des huttes à une certaine distance du couvent, il faut traverser une rizière. Or, en ce moment, après ces pluies torrentielles, la rizière s'est convertie en une espèce de mer intérieure. J'arrive de la visite, et je vous assure que ce n'était pas gai. Heureusement que ma compagne était plus grande que moi ; sans le secours de son bras, je crois que le courant m'aurait emportée. Nous avons à prendre bien garde, car parfois nous rencontrons des trous dans lesquels nous menaçions de disparaître. Nous voilà de retour, et pendant que je vous écris, je me fais sécher. Il faudra tout de même retourner demain, car nous ne pouvons laisser nos pauvres malades sans secours, d'autant plus qu'il y en a qui sont à la veille de mourir. Nous n'avons pu atteindre toutes les huttes, c'était trop dange-

reux. Dans quel état trouverons-nous ceux qui les occupent lorsque nous pourrions nous y rendre ? Dieu le sait. Ce qui nous saigne le cœur, Révérende et bonne Mère, c'est d'être obligées de refuser des malades qui mourront probablement sans aucun secours religieux, sans ouvrir les yeux à la lumière de la foi. Nous ne pouvons nous accoutumer à cela, et en général, lorsque le salut de leur âme est en jeu, nous finissons toujours par les prendre. Nous aimons mieux nous priver nous-mêmes et nous réduire au plus strict nécessaire. Nous vivons à l'indigène, c'est-à-dire que les raves confites dans le sel et le riz constituent le fond de notre nourriture. Nous nous décarêmerons dans le ciel avec nos pauvres lépreux qui seront alors aussi beaux que les autres.

Je vous ai déjà parlé de notre ameublement, il ne s'améliore pas, mais nous tâchons de tout utiliser : ainsi nous avons pour table une caisse que nous avons recouverte avec du papier d'emballage et badigeonnée de manière à produire l'illusion d'un tapis. Pour nous asseoir nous utilisons . . . nos talons. Il n'y a pas de chaises ailleurs qu'à la chapelle, où il y en a six ; quand il nous vient des visiteurs, nous les leur cédon et prenons alors des places de *parterre*.

Au milieu de tout cela, n'allez pas croire que nous soyons tristes. Tout au contraire nous sommes très gaies, et il nous semble que le bon Dieu doit être content de ce que nous prenons soin de ses meilleurs amis les lépreux. Du reste nous ne sommes pas sans consolations. La plus grande, c'est de pouvoir faire des baptêmes à l'article de la mort. Nous en comptons déjà 23, et toutes nos morts sont des plus édifiantes. Plus tard peut-être je vous en raconterai une qui vous touchera, comme c'est arrivé pour nous, jusqu'au fond de l'âme.

P. S. J'allais oublier les nouvelles de Chine. Elles sont terribles. L'autre jour il est débarqué ici dix religieuses de Mantchourie qui ont fui devant la persécution. Ce qu'elles racontent est navrant. Deux de leurs compagnes ont été brûlées vives dans une église où elles s'étaient enfermées avec 300 chrétiens, leur Evêque et un missionnaire. Que vont devenir nos Soeurs de Chefoo et de l'intérieur ? nous nous préparons à les recevoir, si elles peuvent échapper au massacre où si elles n'ont pas fui en Corée. En tout cas nous les attendons et nous leur ferons, dans notre pauvreté, l'accueil le plus fraternel.

Priez pour nous, bonne et chère Mère, et recevez de nouveau les remerciements affectueux de vos Sœurs Japonaises.

Votre bien affectionnée Marie Béata. F. M. M.

Ordinations

Dimanche, 2 septembre, Monseigneur l'Archevêque de Québec a fait, dans la chapelle du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière les ordinations suivantes :

TONSURE

M. l'abbé Th. Nadeau, du diocèse de Chatham

ORDRES MINEURS

MM. les abbés Georges Mercier,
 " " Joseph-Enoël Michaud,
 " " Joseph Guillot,
 " " Oscar Genest,
 " " Léon Larochelle,
 " " Lauréat Boulanger,
 " " Eugène Morneau,
 " " Hector Fillion,
 " " Alfred Boulet,
 " " Léonidas Hébert,
 " " Stanislas Beaulieu,
 " " Adalbert Roy,
 " " Joseph Dumont,
 " " Amand Bergeron

SOUS-DIACONAT

MM. les abbés Jos. Bourque,
 " " Luc Larue,
 " " Alexandre Roy,
 " " Zoël Lambert,
 " " Auguste Lessard,
 " " Eugène Maurais,
 " " Esdras Castonguay,
 " " Alfred Dupont,
 " " Georges Pelletier,
 " " Odilon Guimont,
 " " Wilfrid Roy,
 " " Thomas Gelley,
 " " Raymond Lamontagne,
 " " Arthur Provancher,
 " " Wilfrid Lebon.

PRÊTRISE

MM. les abbés Herménégilde Guy,
 " " Edmond Lévesque.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Québec ont été nommés :

M. l'abbé George McCrea,	curé	de Saint-Casimir
" " Gilbert Lemieux,	"	de Saint-Joachim
" " Joseph Galerneau	"	de Saint-Féréol
" " Fortunat Rouleau,	"	de Saint-Séverin
" " Eleusippe Rochette	"	de Saint-Benjamin
" " Odilon Dupuis desservant		de Saint-Nazaire
" " Ulric Brunet, vicaire à		Saint-Jean D'Eschaillons
" " Arthur Moreau,	"	Saint-Casimir
" " Arthur Proulx,	"	Saint-Laurent, I. O.
" " Gustave Cloutier	"	Saint-Joseph de Lévis
" " Emile Giroux,	"	Saint-François de Beauce
" " Aldéric E. Boilard	"	Saint-Anselme
" " Théod. Trépanier,	"	Notre-Dame de Lévis
" " F. X. Côté	"	Saint-Jean Port-Joli
" " Edmond Lévesque,	"	Saint-François de Beauce
" " Lionell Lindsay, Inspecteur		diocésain des Couvents,

Collèges et Académies.

" " Charles Gagné, Aum. du	Monastère des Ursulines.
" " Georges Miville, Aumônier	de l'Hôpital Général
" " Frs. Ph. Lamontagne, Ass-Aumônier	des Sœurs du
	Perpétuel-Secours de Saint-Damien.

Nécrologie

M. l'abbé Joseph-Uldéric Leclerc, chanoine honoraire, vicaire forain et curé de Saint-Joseph à Montréal, et décédé le 31 août, était membre de la société d'une messe (*section provinciale*).

Eug. C. K. Laflamme, ptre, ass-secrét.
Archevêché de Québec.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Sauveur, le 9 ; à Kamouraska, le 10 ; à Saint-François du Sud, le 11 ; à Saint-Sylvestre, le 12 ; à Saint-Côme, le 13 ; à Saint-Féréol, le 14.

Calendrier

9	DIM	b	XIV après Pent. et II-Sept. S. Nom de Marie. Sol. de la Nativité de la B. V. M. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vép., mém. du suiv. de S. Pierre Claver, (II Vép.,) et du dim. (À la Basilique, II Vép., mém. du suiv., des Stes Reliques (II Vép.,) de S. Pierre Claver, et du dim.)
10	Lundi	b	S. Nicolas de Tolentino, conf.
11	Mardi	bt	4e jour de l'oct
12	Mercr.	bt	5e jour de l'oct.
13	Jeudi	bt	6e jour de l'oct
14	Vend.	r	Exaltation de la Ste Croix, <i>Wh. maj.</i>
15	Samd.	b	Octave de la Nativité.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.